

JOBS D'ÉTÉ

Formalités pour embaucher un jeune de moins de 18 ans

Conditions d'embauche

- **14 à 16 ans** : Affecter le jeune à des travaux légers et adaptés à son âge, pendant ses vacances scolaires comportant au moins 14 jours, et bénéficier d'un repos continu d'au moins la moitié de la durée totale desdites vacances (1) (2).
- **16 à 18 ans** : Ne pas affecter le jeune à un emploi figurant sur la liste des postes interdits, susceptibles de causer pour lui un risque pour sa santé, sa sécurité ou sa moralité.



Durée du travail

- **14 à 16 ans** : plus de **7 heures par jour**, ni plus de 35 heures par semaine (les heures supplémentaires sont interdites) ni (3). En outre, il a droit à un repos quotidien de 14 heures consécutives au minimum.
- **16 à 18 ans** : pas plus de **8 heures par jour**, ni plus 35 heures par semaine (toute heure supplémentaire étant, pour lui aussi, interdite) (4). En outre, il a droit à un repos quotidien de 12 heures consécutives au minimum (5).
- **Quel que soit son âge** : Si son temps de travail excède 4h30, un temps de pause de 30 minutes doit lui être accordé (6). Pas de travail les dimanches et jours fériés (7).

Rémunération

- **Moins de 17 ans** sans expérience : **80% du SMIC**
- **Entre 17 et 18 ans** sans expérience : **90% du SMIC** (8).
- **Moins de 18 ans** ayant au moins 6 mois de pratique professionnelle dans la branche d'activité : **100% SMIC**.

Formalités à accomplir avant l'embauche

- **14 ou 15 ans** : l'employeur doit envoyer une **demande écrite de à l'inspecteur du travail** au moins 15 jours avant la date d'embauche (9). **L'autorisation parentale** est également requise.
- **Quel que soit son âge** : un **contrat de travail** doit être signé.



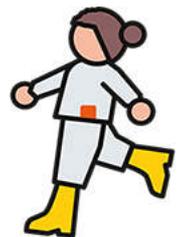
Formalités après l'embauche

- Le jeune doit être inscrit sur le **registre du personnel** (11).
- Le jeune doit être convoqué à une **visite médicale** avant qu'il ne commence à travailler. (12)

Formalités à réaliser à la fin du contrat

A la fin du CDD, les documents suivants doivent être délivrés:

- un **certificat de travail** (13),
- une **attestation Pôle emploi** (ancienne attestation Assedic) (14),
- et un reçu pour **solde de tout compte** (15).



Références :

- (1) Article [L4153-1](#) du Code du travail
 (2) Article [D4153-2](#) du Code du travail
 (3) Article [D4153-3](#) du Code du travail
 (4) Article [L3162-1](#) du Code du travail
 (5) Article [L3164-1](#) du Code du travail
 (6) Article [L3162-3](#) du Code du travail
 (7) Articles [L3132-3](#) et [L3164-6](#) du Code du travail
 (8) Article [D3231-3](#) du Code du travail

- (9) Article [D4153-6](#) du Code du travail
 (10) Décret n°98-252 du 1er avril 1988
 (11) Article [L1221-13](#) du Code du travail
 (12) Article [R4624-10](#) du Code du travail
 (13) Article [L1234-19](#) du Code du travail
 (14) Article [R1234-9](#) du Code du travail
 (15) Articles [L1234-20](#) et [D1234-7](#) du Code du travail

CLIMAT



SOMMET MONDIAL CLIMAT & TERRITOIRES

La société civile veut se faire entendre

Étape clé dans le calendrier à quelques mois de la Cop 21, le Sommet mondial climat & territoires a réuni à Lyon les 1^{er} et 2 juillet quelque 800 acteurs venus du monde entier : élus des collectivités locales, membres d'organisations non gouvernementales, partenaires sociaux, experts... C'est la première fois qu'un tel sommet est organisé par les acteurs non étatiques, bien décidés à faire entendre leur voix avant la conférence de la fin de l'année. Le Président François Hollande l'a rappelé lors de la première journée du sommet : « *D'ici à 2050, les villes accueilleront les deux tiers*

de l'humanité et émettront 75% des émissions de CO₂. » Les collectivités locales, qui mènent quotidiennement des actions concrètes sur le terrain, ont un rôle prépondérant dans la lutte contre le réchauffement climatique.

La CFDT, seul syndicat présent

Ce sommet avait pour objectif de faire des propositions concrètes afin de peser sur les négociations à Paris. Seule organisation syndicale présente, la CFDT a coanimé avec la CSI (Confédération syndicale internationale), en lien avec Global Compact, l'atelier « économie bas carbone et emploi ». « *La présentation de l'étude menée*

par le cabinet Syndex et la CFDT-Île-de-France sur des emplois cibles durables à l'échéance de 2019 a suscité de nombreuses demandes de participants qui souhaiteraient pouvoir dupliquer cette étude chez eux », relève Dominique Olivier, chargé de mission à la Confédération. Le forum a débouché sur la signature de la déclaration du Sommet mondial climat & territoires du 2 juillet 2015, laquelle acte l'association de tous les acteurs territoriaux dans la mise en œuvre décentralisée des enjeux énergétiques. Avec un objectif : peser sur la Cop 21, dans un peu moins de cinq mois.

cnillus@cfdt.fr

Cop 21



MINIMA SYNTEC

Les négociations sur les minima conventionnels ont débuté en mars 2015. La dernière réunion de négociation du 25 juin 2015 n'a pas abouti dans la mesure où les organisations patronales proposaient une augmentation de 0,5% des minima conventionnels. La **CFDT** refuse de signer un tel accord dans la mesure où les autres négociations relatives au pouvoir d'achat des salarié(e)s sont sans cesse repoussées, notamment la négociation relative à la grille de classification unique de la branche. Un procès-verbal de désaccord a donc été signé le 25 juin 2015 sur les minima conventionnels de la branche. **Ainsi, les salaires minimum n'augmentent pas pour 2015 et ils n'ont pas augmentés en 2014.**

Salaires



CONTACT CFDT

Pour être régulièrement informé-e, par vos représentant-e-s **CFDT**, n'attendez plus avec impatience nos communications, demandez à recevoir une information actualisée par courriel. Envoyez un message à cfdtgi@yahoo.fr avec une adresse privée autre que xxxxx@gfi.fr.

Site de la CFDT gfi

<http://cfdtgfi.jimdo.com/>

Vos représentant-e-s CFDT

UES Gfi Informatique Catherine LINTIGNAT 06 45 81 26 02 cfdtgi@yahoo.fr

GFI INFORMATIQUE

Est	Fabrice DEMORI	f.demori@hotmail.fr
Ile de France	Consuelo FELIU LLOMBART Valérie DEFLANDRE	cfdt.gfi-industrie@hotmail.fr cfdt.valerie@gmail.com
Méditerranée	Christophe SIMON	cfdt.med@gmail.com
Nord	Christian TANGHE	cfdtnord@free.fr
Ouest	Gaétan RYCKEBOER	ouest.cfdtgi@gmail.com
Rhône Alpes	Contact CFDT	cfdtra@yahoo.fr
Sud-Ouest	Contact CFDT	cfdt.gfi.sudouest@gmail.com

GFI INFORMATIQUE PRODUCTION

Lyon	Stéphane GLAÇON	cfdt.gfi.ip@gmail.com	06 43 04 34 68
Lille	Philippe BUGES	ds2.cfdt.gfi.ip@gmail.com	

GFI PROGICIELS

Reims	Luc FOURNIER	cfdtprogiciels@yahoo.fr
-------	--------------	--

Hors UES

COGNITIS	Sébastien LACREU	cfdt.cognitis@gmail.com
GFI CHRONO TIME	Tomas RODRIGUEZ	cfdt.gct@gmail.com
GFI CONSULTING	Yassine FARES	cfdt_consulting@yahoo.fr
GFI BUS National / Paris	Richard FOSSUO	cfdt.gfi.bus@gmail.com
GFI BUS Toulouse Bordeaux	Didier GUERIN	cfdt.gfi.bus@gmail.com
GFI INFOGEN SYSTEM	Contact CFDT	cfdt.infogen@gmail.com

